

EQUITATION A LA FRANCAISE

CADRE NOIR

UNESCO

Philippe Karl

Après que le général Durand ait quitté son poste de directeur de l'Ecole Nationale d'Equitation en 1988, je suis resté en contact régulier avec lui. Il m'a fait l'insigne honneur de suivre ma carrière avec attention.

Nous échangeons souvent sur deux préoccupations majeures : l'équitation à la française et le devenir du Cadre noir.

Début 2016, le général m'encouragea à écrire un article sur cette fameuse inscription à l'Unesco. Fin août 2016, je lui adressais mon texte pour avis...sans concession. Le 5 septembre, le général Durand me donnait le feu vert pour diffusion. Furent témoins de cette conversation téléphonique : Marie-Odile Durand, son épouse, et une amie commune, Jeanne Boisseau.

Le 2 octobre 2016, le général Durand nous a quittés. Sa disparition me fait un devoir encore plus impérieux de diffuser ce texte.

En hommage à sa mémoire,
Philippe Karl

En novembre 2011, l'équitation dite « de tradition française » se trouvait inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Cette reconnaissance universelle est censée pérenniser nos conceptions équestres et nos savoir-faire, le Cadre noir en étant le premier représentant. Ce nouveau triomphe de notre « exception culturelle » est sans contredit un beau succès pour ceux qui ont porté le dossier : inconditionnels (parfois nostalgiques) du Cadre noir, mais surtout, fins politiques et communicants habiles.

Du côté de ceux qui reçoivent la grande nouvelle, il y a bien sûr la masse des enthousiastes, aussi fiers de cette annonce qu'ignorants du fond de l'affaire. Mais il y a aussi l'effectif non négligeable de ceux qui, confusément, ne peuvent se départir d'un certain malaise.

Notons tout d'abord que si l'équitation française, Cadre noir en tête, irriguait tout le pays et rayonnait à l'étranger, elle n'aurait nul besoin d'une inscription à l'Unesco. Difficile de ne pas ressentir comme un appel aux dons pour chef-d'oeuvre en péril. Imaginerait-on pareille démarche en faveur de la Comédie française ou de l'Opéra de Paris ? Regardons-y de plus près.

Certes, le discours officiel ne manque pas de servir des formules comme : « *Alliant tradition et modernité, sport et culture, l'équitation française est toute d'élégance et de légèreté...etc.* » Ces assertions aussi péremptoires qu'immodestes ne garantissent rien. Le produit fini porte la marque des moyens mis en oeuvre et sa valeur esthétique ne se décrète pas. Laissons de côté cette autosatisfaction pour nous colleter avec la réalité.

Il convient en premier lieu de répertorier les éléments concrets, voire matériels, accessibles à tout un chacun, qui signeraient le caractère original et singulier d'une identité justifiant l'appellation d'équitation « à la française ». Si tel était le cas nous les mettrions en parallèle avec les réalités équestres d'aujourd'hui. En d'autres termes, faisons une synthèse du passé pour jauger le présent... et envisager l'avenir.

A la lecture des maîtres de l'oeuvre équestre, on découvre des pierres de l'édifice chez les auteurs qui suivent (liste non exhaustive) : La Broue, Pluvinel, Fouquet de Beaurepaire, Imbotti de Beaumont, La Guérinière, Mottin de la Balme, du Paty de Clam, Montfaucon de Rogles, Baucher, Aubert, Wachter, Gerhardt, Faverot de Kerbrech,

Duthil, Guérin, L'Hotte, Decarpentry, colonel Margot, Nuno Oliveira, Diogo de Bragança, général Durand.

Dégageons les tendances majeures.

Par rapport à l'ensemble des auteurs européens, et germaniques en particulier, il apparaît nettement que les principaux maîtres français ont constamment cherché à éliminer les contraintes et coercitions de tous ordres :

- ✓ le travail à la longe remplace le pilier unique.
- ✓ les doubles piliers disparaissent au profit du travail en main.
- ✓ les embouchures sont réduites à leur plus simple expression.
- ✓ les muserolles ne sont jamais serrées, quand elles ne sont pas tout simplement retirées.
- ✓ les enrênements sont bannis, aussi bien à la longe qu'en selle.

En conséquence, priorité est donnée à une éducation raisonnée aux aides (à pied puis en selle) sur une gymnastique autoritaire. Dans ce cadre où l'adhésion et l'étude des postures utiles à une gymnastique sereine sont des préalables, tout naturellement s'affirment :

- ✓ la primauté de la main sur l'assiette et les jambes.
- ✓ le principe « *main sans jambes, jambes sans main* ».
- ✓ l'éducation du cheval à tous les effets de rênes prend le nom de « mise en main ». Noter que cette expression reste sans équivalent dans aucune autre langue. Elle impose la progression suivante :
 - d'abord s'assurer de la bouche par la cession de mâchoire (gage de décontraction et d'équilibre).
 - puis s'emparer de l'encolure par des flexions latérales prononcées (facteurs de flexibilité et de rectitude), par son relèvement et son extension (variations d'équilibre).
 - pour terminer par la flexion de la nuque dans le ramener (associant relèvement de l'encolure, flexion de la nuque et cession de mâchoire).

- les tourners sont demandés par des effets latéraux : rêne directe (ou rêne d'ouverture), rêne indirecte (ou rêne d'appui).
- la main agit soit de côté soit vers le haut... jamais vers l'arrière.
- ✓ l'encapuchonnement est exclu : attitude vicieuse, douloureuse et mettant sur les épaules. La nuque doit rester le point le plus haut et le chanfrein en avant de la verticale.

Tous ces éléments définissent ce qu'on appelle la « légèreté à la main ».

- ✓ condition première du rassembler, le relèvement de l'encolure résulte du couple demi-arrêt/descente de main. Après intervention vers le haut, la main s'abaisse et met « en liberté sur parole ». Le cheval apprend à se porter de lui-même. Complément indispensable : l'extension d'encolure (encolure proche de l'horizontale et chanfrein en avant de la verticale). Elle constitue à la fois :
 - une contre-partie gymnastique, par étirement de toute la ligne du dessus,
 - un test infallible de fidélité à la main.
- ✓ de même, réagissant « au vent de la botte », le cheval apprend à maintenir son activité sans le secours des jambes. Il est « léger à la jambe » et travaille dans la « descente de jambes ».
- ✓ le rassembler résulte d'un grandissement du bout de devant, associé à une impulsion supérieure dans la décontraction. Toute idée de compression entre des aides propulsives et des aides de retenue est bannie.

Pour clore cet inventaire, laissons la parole au général allemand von Holzing-Berstedt, qui émit le commentaire suivant après avoir assisté à l'épreuve de dressage du Grand Palais en avril 1932 : « *Nous avons eu l'occasion de voir exécuter à Paris l'épreuve olympique par huit cavaliers français... Une de mes impressions prédominantes est la suivante : le contact entre la main du cavalier français et la bouche de sa monture est très fin et très moelleux. Les chevaux sont très calmes, ils ont l'air très contents de leur sort et de leurs cavaliers. Il en résulte une grâce naturelle qui caractérise les mouvements de ces chevaux et*

qui ne se perd même pas dans les airs les plus compliqués et les plus surexcitants. Nous n'avons pas vu d'encolure qui, tout en s'élevant fièrement, ne reste pas absolument souple et pliable à l'attache de la nuque. Sur ces huit chevaux, presque tous avaient cette qualité tant recherchée de légèreté absolue et de contact le plus fin. Les muscles qui gouvernent la mâchoire sont parfaitement décontractés et mobiles. Tout le monde sait que cette mobilité de la mâchoire est un des principes fondamentaux de l'équitation française.» (le général von Holzing-Berstedt devait prendre la présidence de la FEI en 1934).

Au total, il y a donc indéniablement un faisceau de principes, méthodes et procédés qui révèlent une philosophie singulière du dressage et une culture identifiable sous le nom d'équitation « à la française ».

Bien entendu, cette philosophie équestre se trouve « ringardisée » par les thuriféraires du « dressage sportif » qui n'y voient qu'un vestige dépassé par les évolutions modernes. Outre que ce parti pris est en général fondé sur une notable inculture, il commet une lourde erreur. Car on ne compte plus les données issues de la recherche scientifique qui confirment le bien fondé de ces concepts équestres, qu'il s'agisse de physiologie, de biomécanique, de cinématique, de neuroscience, d'éthologie, etc... Que l'évolution de l'équitation soit centrée sur le respect de la nature du cheval plutôt que sur les lois du marché sportif, et le progrès -l'authentique progrès - devra s'inspirer de « l'équitation à la française ». Une sorte de « reculer pour mieux sauter » ! A tout prendre plus porteur d'avenir que d'aller dans le mur, tête baissée (et menton dans le poitrail), en courant derrière la dernière mode.

Or, que remarquera tout observateur éclairé sur le dressage aujourd'hui pratiqué et enseigné en France, avec Saumur pour parangon ?

- ✓ un emploi banalisé d'enrênements de toutes sortes.
- ✓ des muserolles serrées, destinées à masquer les réactions indésirables du cheval à des mains agressives.
- ✓ une mise en main obtenue par compression entre main et jambes, avec pour corollaire l'obsession des mains basses (inévitablement

rétroactives), d'où les bouches mortes de chevaux collés à la main et encapuchonnés.

- ✓ le tout conduit, au mieux, à une gestion habile de chevaux contractés et sur les épaules.
- ✓ conséquences les plus fréquentes : des pas amblés, des trots passagés, des passages ataxiques, des piaffers contrefaits, etc...

Les chantres du dressage moderne plaident l'avènement d'une « nouvelle esthétique ». Or il ne s'agit pas là d'avancées mais d'une généralisation de pratiques déviantes et grossières. Fondées sur une caricature des conceptions germaniques, elles sont imposées par un dressage professionnalisé, mondialisé et dominé par les critères économiques. Ce monopole a d'ailleurs sa face cachée, qu'il est de bon ton de passer sous silence : un bilan intégrité-longévité désastreux. Les chevaux lui payent un tribut qui, à lui seul, justifierait une profonde remise en cause. Le sociologue dirait que chaque époque a l'équitation qu'elle mérite.

Il est hélas patent que l'héritage des plus grands maîtres français se situe, à peu de choses près, aux antipodes du dressage pratiqué et enseigné en France, Saumur compris. Le Cadre noir d'aujourd'hui est donc moins que jamais représentatif d'une équitation « à la française ». Cette assimilation abusive était déjà une tromperie sur la marchandise, officialisée par l'Unesco elle devient une imposture culturelle gravée dans le marbre.

Cette malheureuse situation doit bien plus à de vieux démons sportifs qu'à une fatalité culturelle. Emanant de personnalités de premier plan, les mises en garde n'ont pourtant pas manqué. Quelques exemples :

- ✓ en 1933, lettre du colonel Marion au colonel Lesage (« Le Cadre noir du colonel Margot », général Durand) : « *Mon avis est que nous faisons fausse route à vouloir trop imiter les étrangers... On ne peut pas opposer le cheval léger au cheval tendu. Un cheval léger se tend à la demande de son cavalier... Un cheval est léger d'abord, il se ramène ensuite. Faire l'inverse et lui imposer le*

ramener, c'est l'empêcher de trouver jamais son équilibre naturel, le seul qui compte et qui fait toute la beauté du cheval dressé... »

- ✓ en 1971 : échange épistolaire entre le colonel Margot et Jean Saint-Fort Paillard (« Le Cadre noir du colonel Margot », général Durand) :

Colonel Margot : « ...A l'exemple de ceux qui m'ont précédé au commandement du Manège, je considère que la doctrine française exposée dans « Questions Equestres » est un dogme qui n'exclue d'ailleurs pas le progrès, mais qui ne doit en aucun cas être chambardé. Ceci dit, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la qualité de notre équitation : elle est très médiocre. Ce n'est pas la doctrine qu'il faut incriminer mais l'application qui en est faite (en admettant que l'on ne recourt pas à un autre système, allemand par exemple) et le manque d'instructeurs de qualité... »

Jean Saint-Fort Paillard : « La doctrine exposée dans « Questions Equestres » a bel et bien été chambardée, pour reprendre votre mot, par tous les écuyers en chef qui, depuis Duthil jusqu'à maintenant, se sont transmis cette fausse tradition selon laquelle L'Hotte aurait réalisé la « fusion » entre d'Aure et Baucher, et que cette fausse tradition est la vraie cause de la décadence de l'équitation française. Ce n'est donc certes pas la doctrine de L'Hotte qu'il faut incriminer et j'ai écrit moi-même qu'elle doit être la seule base de l'école française rénovée. Il faut incriminer, dites-vous, l'application qui en est faite... Or la thèse que je soutiens est qu'elle n'est simplement pas appliquée à Saumur, le méli-mélo de d'Aure et de Baucher ne pouvant en aucune façon être considéré comme issu d'elle, tant elle est déformée. »

NB Si « Questions Equestres » définit à merveille la philosophie et les principes de l'équitation « à la française », cet ouvrage ne livre en revanche à peu près ni méthodes ni procédés. C'est un texte magnifique qui a force de loi... mais sans décret d'application. Les juristes s'en inspirent mais les juges restent impuissants à le faire respecter et les contrevenants de tout poil

se retrouvent les rênes sur le cou. Le général L'Hotte a d'ailleurs lui-même écrit « *L'équitation ne s'apprend pas dans les livres, qui n'instruisent guère que ceux qui savent déjà.* »

- ✓ en 1983 : « Historique de la doctrine française », adressé par le colonel Margot au commandant Vatchnadzé, (« Le Cadre noir du colonel Margot », général Durand) :

« *L'équitation de notre époque renie les grands ancêtres. Elle va chercher à l'étranger des recettes qui ne peuvent cadrer ni avec notre tempérament, ni avec celui de nos chevaux. C'est ainsi que nous assistons, dans les manèges et sur les terrains d'entraînement, à une floraison d'enrênements qui encapuchonnent les chevaux et les mettent sur les épaules. Dans les épreuves de dressage, le spectacle qui la plupart du temps nous est offert est celui de chevaux enfermés, effondrés dans leur nuque, imperméables à l'impulsion parce que la transmission est cassée. Il serait temps de réagir. Nous qui sommes français, nous montons des chevaux français, alors montons à la française. C'est logique !* ».
- ✓ en 2015 : « Une vie à cheval » (général Durand)

A propos de l'avenir du Cadre noir : « *Plus que jamais, ses écuyers doivent continuer de pratiquer une équitation polyvalente, hardie, issue de cette tradition militaire qui trouve une application particulièrement pertinente dans le concours complet d'équitation. Mais ils se doivent aussi de préserver leur « image de marque » en pratiquant une équitation élégante, discrète, respectueuse des chevaux, au plan psychologique autant que physique. Et ce dernier point doit assurément amener la question suivante : toutes les évolutions d'une discipline ou d'un art sont-elles des progrès ? Peuvent-elles conduire parfois à des dérives ? Il est urgent, essentiel, que le Cadre noir examine cette question avec clairvoyance et honnêteté, et y apporte une réponse exemplaire. Car les principes de l'équitation classique française seraient bientôt lettre morte si celle-ci se laissait progressivement phagocyter par certaines pratiques contestables*

concourant à l'acceptation de chevaux cédant trop bas derrière la nuque, évoluant avec des dos contractés, des bouches martyrisées, produisant des allures faramineuses mais loin de leur locomotion naturelle (trots planés, allongements proches du trot espagnol, etc...).

...Pour cela, ne faudrait-il pas qu'aujourd'hui, en France, l'encadrement de la discipline du dressage soit confiée au Cadre noir ? C'est une question de volonté et de courage de la part des instances concernées, mais aussi du Cadre noir lui-même car il a toute légitimité dans ce domaine, à condition qu'il n'hésite pas à prendre le problème à bras le corps, à s'interroger sur la valeur de ses racines, à puiser la bonne parole dans les ouvrages de son patrimoine équestre pour la porter haut et fort, la mettre en oeuvre avec fierté et conviction. »

NB Voilà un formidable plaidoyer pour l'avenir, fondé sur un état des lieux lucide et sans langue de bois.

Cela étant, l'objectivité commande d'accorder au Cadre noir de notables circonstances atténuantes. En effet, cette institution se trouve dépendante des contraintes militaires, des aspirations de Jeunesse et Sports, des exigences fédérales et des allocations des Haras nationaux. Relevant à la fois de trois ministères, il est régulièrement victime de bureaucraties concurrentes et, par-dessus le marché, des aléas et ingérences de la politique. Enjeu d'ambitions antagonistes, le Cadre noir cumule les handicaps... Sans compter les personnes qui ont périodiquement oeuvré à sa disparition ! Même si les décideurs ont cru bien faire, cette institution a dû encaisser de fâcheuses orientations lourdes de conséquences. Quelques exemples :

- ✓ mal compris ou mal digérés, voire méprisés, les apports de Baucher ont été écartés au profit d'une équitation d'Auriste. Si cela pouvait à la rigueur se défendre pour la formation des troupes de la Cavalerie ou la préparation aux épreuves de CCE, on restait très loin des exigences de l'équitation « à la française » pour la formation des écuyers (voir les réflexions de Jean Saint-Fort Paillard).

- ✓ en devenant le noyau de l'ENE et sa légitimation historique, le Cadre noir est passé sous statut civil en 1972. Or, depuis 45 ans, nul n'a jugé utile de le doter d'un statut propre adapté à ses missions - statut civil ou militaire peu importe - mais cohérent, équitable, efficace. Faute d'une vision à la fois pragmatique et ambitieuse de son avenir, des politiques à court terme ont entretenu les disparités et fait le jeu de la division. Elle permet certes de régner, quitte à ruiner le royaume.
- ✓ au début des années 80, pour parer aux insuffisances récurrentes de notre enseignement, une réforme a tenté de moderniser notre pédagogie. Pourquoi pas ? Mais au lieu de recentrer l'ENE sur une synthèse intelligente et courageuse de l'équitation « à la française », on a laissé les pleins pouvoirs à un pédagogisme verbeux qui a encore appauvri les contenus. Une sorte de « querelle des anciens et des modernes » avec pour conclusion : « *Plus de pères, rien que des fils* ».
En tout état de cause, le niveau de formation des enseignants a tragiquement régressé depuis 30 ans.
- ✓ à l'orée des années 2000, tous les instructeurs de l'ENE se sont retrouvés sous la tenue noire. C'était à l'origine un projet du général Durand, alors directeur de l'Ecole, et destiné à unifier l'enseignement en tirant l'ensemble vers le haut. Voici comment il résume avec sobriété ce qu'il est advenu de ce projet : « *Ainsi, pour être instructeur d'équitation à l'ENE, il faudrait dorénavant être digne de l'image du Cadre noir et, en corollaire, il n'y aurait d'écuyer en noir qu'à l'ENE de Saumur. Cette mesure supposait un moratoire que monsieur Cambo ne crut pas nécessaire d'adopter. Maintenant, le pli est pris et les instructeurs de l'ENE portent la prestigieuse tunique dès leur recrutement...* » (« Une vie à cheval », général Durand, 2015).
Une certaine démagogie a prévalu. Par hostilité à toute forme d'élite, on a finalement nivelé par le bas. De plus, sachant que nombre d'instructeurs ne veulent pas de cette tenue et encore moins des contraintes et devoirs qui lui incombent, on a encore banalisé et fragilisé l'institution.

Pour en finir, qu'on ne se méprenne pas sur l'auteur de ces lignes. Et qu'on veuille bien lui pardonner d'en venir à l'emploi de la première personne.

J'ai en effet porté cet uniforme avec fierté, servi cette institution avec passion pendant treize années (1985-98), ce qui n'exclut ni la lucidité, ni le désenchantement. Je considère comme un devoir d'éclairer le « lampion » de ceux qui ignorent les tenants et aboutissants de cet immense gâchis couronné d'une opération politico-médiatique en forme d'imposture.

Il appartient maintenant aux décideurs de ne plus en rester aux effets d'annonce, aussi ronflants soient-ils, mais d'aller au fond.

L'espoir faisant vivre et le silence étant coupable, j'aurai au moins tenté de contribuer à une prise de conscience.

Août 2016

Philippe Karl